



Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 063-200071199-20230925-CCPL_2023_102-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	38 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 15 septembre 2023
Date d'affichage : 15 septembre 2023

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Villeneuve-les-Cerfs.

Présents avec voix délibérante :

Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Jean-Luc LAQUENAIRE
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY
Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Gilles MAS

Absents :

Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Roland GENESTIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-102 : FABLIMAGNE - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ANCT

Rapporteur : Claude RAYNAUD

L'Agence Nationale de Cohésion Territoriale (ANCT) a lancé un projet de labellisation « Fabriques de territoires » à destination de 80 tiers-lieux ruraux en France. Cette labellisation est soumise à un projet qui inclut un service à la population « multi-services » et qui a vocation à rendre le territoire plus attractif et mieux équipé. Le tiers-lieu doit favoriser la coopération, valoriser les transitions écologiques, productives, économiques et sociales.

L'aide attribuée au titre de la labellisation est de 50 000 euros forfaitaires par an pour 3 ans.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 063-200071199-20230925-CCPL_2023_102-DE

Ainsi, il est proposé de solliciter cette labellisation « Fabriques de territoires » pour le FabLimagne de Plaine Limagne.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider le projet de labellisation « Fabriques de territoires » ;
- d'autoriser le président à solliciter une subvention auprès de l'Agence nationale de cohésion des territoires ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 03 octobre 2023

Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD

